

REUNION SUR LA CONVENTION QUI LIE L ASDV AU CH G

Du jeudi 10 mars 2022.

Présents :

pour le CH G : Mr LAPLANCHE Thierry , Me GRONDAIN Joanna , Mr MICHALSKI Sébastien, Me Dupuy Audrey, Me RIOT Allison

pour l'ASDV : Mr BOSQUE Michel, Me TAPIA-ALIER Carolina, Mr TECHER Nicolas, DARTIGUE Claude.

Excusés : Me MEDIAMOLE Sophie, Mr SERRA Julien.

Ordre du jour : convention de partenariat et du subventionnement de l'association (*aide en prestations diverses, fournitures, domiciliation, reversement bail SAFER...*)

Mr LAPLANCHE après ouvre la séance en rentrant dans un premier thème qui est de trancher la question des subventions relatives à la SAFER et à destination de l'association ; il précise que celle-ci est amputée de frais de dossier . Qu'il faut s'entendre sur un calibrage du soutien.

Me GRONDAIN précisera plus tard, que la SAFER a versé 1850 euros et que 240 euros sont retenus au titre des frais de dossier . Dans les modalités, il est précisé qu'il y a une nécessité d'aménager la convention, pour reverser la somme. Faire transiter la somme par le CH n'étant pas le plus simple. Me RIOT rajoutera qu'il s'y greffe aussi l'impact de la construction de la MAS sur le produit agricole.

Mr BOSQUE en préalable, fait un bilan des 2 ans d'existence de l'association avec une belle réussite sur tous les domaines et sur le vécu humain en général. L'ASDV est reconnue dans le milieu associatif local avec un intérêt et bienveillance. Il souligne la capacité de fédérer des dynamiques et les valeurs humaines. L'argent n'ayant pas dans ce cadre de valeur première. Les interactions de l'association également avec le CH apporte toute satisfaction. Dans l'actualité, 500 euros sont offerts des partenaires plus Nicolas portal. Toutefois le bénévolat peut avoir ses limites posant la question de trouver des moyens financiers complémentaires. Ce point restant en réflexion.

Me RIOT sollicite 'une traçabilité, un écrit des subventions afin que tout soit tracé .

Mr BOSQUE invite Mr Nicolas TEICHER a témoigner de son expérience. Nicolas a pu ainsi faire un point sur les sollicitations et expérience en RDS qu'il avait sur les CMP de MIRANDE et AUCH, soulignant que c'était une avancée positive et de bon sens au niveau de l'humain.

Mr BOSQUE aborde ensuite plusieurs points en lien propre à la convention :

- sur la question de l'accès à l'eau, l'électricité, le téléphone, il est entendu que ce soit pris en compte par le CH .Me GRONDAIN précise que l'arrivée de l'eau , se fait par l'entreprise qui construit la MAS , et en surcote pour le CH .

- sur la question du changement de domiciliation de MARMINOS vers la MAS. le retard reporte le changement a septembre et sera opérationnel dès le « déménagement » .

- sur la communication ; interne à l'hôpital et son utilisation, avis favorable. Mr BOSQUE précise qu'un site internet est en place avec des liens dont le CH. c'est un lien utile pour les sollicitations .avis favorable de Mr LAPLANCHE .Me GRONDAIN rappelle que les adresses mails , non sécurisées peuvent poser des problèmes de piratage qui passent par le mail . Il faut voir ce qui peut être proposé.

- sur les assurances : Mr LAPLANCHE précise la nécessité d'assurance en propre du bâtiment ne pouvant revenir au CH , qu'il y avait un intérêt à ce que cela soit disjoint . Avis favorable de Mr BOSQUE qui précise que cela relève effectivement d l'association mais que la question est davantage celle de son articulation en lien avec le CH . Me PASQUET en charge de ce point prendra contact pour faire ce lien. Me RIOT rajoute que les modifications se feront lors du déménagement. Un devis est en attente .

Secrétaire

Mr DARTIGUE Claude